

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

## Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique : 05/07/2024

Date de la convocation des conseillers : 05/07/2024

### Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-07-15 - 2.21
Point de l'ordre du jour		2.21
Objet		<b>Compromis relatif à l'acquisition d'une maison d'habitation à Roeser</b>

### Le conseil communal,

Vu le compromis, conclu le 3 juin 2024 par le collège échevinal relatif à l'acquisition d'un immeuble d'habitation sis à Roeser (38, Grand Rue), inscrit au cadastre de la commune de ROESER, section F de ROESER, sous le numéro cadastral 595/1771, au prix de vente de 2.000.000,00 € ;

Considérant que ce compromis a été conclu avec les conjoints Biren, notamment :

- « Agence en dépôt sàrl. », son gérant M. Albert Pierre Jean Marie François BIREN ;
- Mme. Marie Eugénie BIREN ;
- Monsieur Albert Pierre Jean Marie François BIREN ;

Considérant que cette acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir l'extension future de la Maison communale ;

Considérant que pour assurer le financement de cette acquisition une augmentation du crédit de l'article 4/650/221311/99001 est proposée ultérieurement en présente séance ;

Vu l'article 4/650/221311/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par 10 voix et 3 abstentions**

D'approuver le compromis du 3 juin 2024 relatif à l'acquisition d'un immeuble d'habitation sis à Roeser (38, Grand Rue), inscrit au cadastre de la commune de ROESER, section F de ROESER, sous le numéro cadastral 595/1771.

Le collège échevinal est chargé de faire établir l'acte notarié y relatif, lequel devra être soumis à l'approbation du conseil.

Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération au Ministère des Affaires intérieures en vertu de l'article 105 (1) 2° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 23 juillet 2024

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,

